

S'investir !

Nous le savons et le vivons d'ailleurs au quotidien : au cours de ces dix dernières années, de profondes mutations sont apparues dans la profession et hors de la profession. Aux effets divers et cumulés !

Largement entremêlés, les crises économiques, financières et sociales, les enjeux climatiques et sociétaux ont impacté, avec l'inflation législative, les besoins et les attentes de nos clients. Avec les nouvelles technologies, enjeu d'efficacité majeur pour les cabinets, c'est le processus de production, les modes d'échange des données et les relations avec nos clients et les pouvoirs publics et même la communication et les rapports fonctionnels au sein du cabinet qui se sont trouvés largement reconditionnés.

Et, bien évidemment, l'on ne saurait davantage oublier les évolutions récentes de notre déontologie, la publicité et l'ouverture du capital de nos sociétés professionnelles et la revue qualité. Elles accompagnent aujourd'hui l'exécution et la valorisation de nos prestations et permettent, entre autres, d'y traduire le souci légitime de nous démarquer des concurrents, tout en préservant nos valeurs et notre éthique.

Une double perspective

Dans un environnement de plus en plus international et concurrentiel, notre profession doit continuer à s'adapter et à évoluer. Nous ne vivons pas en vase clos ! Pour être efficace, toute réflexion sur notre avenir, même s'il est aujourd'hui difficile d'en déchiffrer tous les arcanes, est indissociable d'une double analyse préalable :

- D'une part, celle des besoins et des attentes de nos clients, les entreprises, cellules fondamentales de la vie économique. Nous occupons un rôle central au cœur de l'entrepreneuriat et il s'agit de savoir comment les accompagner de la façon la plus efficace possible, de pérenniser notre relation privilégiée de confiance par un positionnement clair autour d'un message d'excellence et de renforcer notre rôle de conseiller privilégié en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité.
- D'autre part, celle des tenants et aboutissants du rôle sociétal de la profession qui s'étend au-delà de sa vocation économique. Nous entrons là de plain-pied dans les grands enjeux sociétaux que sont, entre autres, la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux. Les relations (électroniques) que nous entretenons avec les pouvoirs publics, et notamment l'administration fiscale, participent de cette logique où les rôles et les attentes respectifs gagnent à s'inscrire dans le cadre d'un dialogue constructif et d'une approche « win-win ».

Grands axes

En toute logique, la prise en compte de cette dualité demeure omniprésente si l'on se place dans la perspective de l'avenir à court et moyen terme. Au moment où nous terminons ces lignes, les accords de majorité entre partenaires des nouvelles équipes issues des élections fédérales et régionales ne sont pas encore traduits en termes de politiques à mener et peu d'éléments de réflexion ont d'ores et déjà accompagné la mise en œuvre de l'exercice des nouvelles compétences des entités fédérées. Il n'empêche : tout le monde s'accorde à dire que les prochaines années seront celles où des choix devront être opérés en termes de réponses crédibles et équilibrées aux défis économiques, sociaux, écologiques et sociétaux, celles aussi des grandes réformes et des arbitrages budgétaires.

Profession au cœur de l'économie, partenaire des pouvoirs publics, mais aussi proche de ses clients, c'est donc avec une conviction – celle de la main tendue – que nous entendons nous investir aux côtés de l'État et au service des entreprises dans tous les domaines où nos compétences, notre plus-value, sont de précieux atouts, et où nos valeurs et notre éthique pourront être utilisées et valorisées. Trois idées fortes, en droite ligne des orientations stratégiques, des objectifs clairs et ordonnés du Conseil de l'Institut pour les années 2013 à 2016, constituent l'architecture de notre démarche.

- Épauler stratégiquement les entreprises, aujourd'hui écartelées entre gestion, prise de risques et coûts incompréhensibles, mais aussi aux portes de la reprise. C'est le

premier enjeu majeur pour la profession! Cet engagement au quotidien, en soutien aux dispositifs de l'État fédéral et des régions, nous l'assumerons par des conseils avisés, une large gamme de solutions, des réponses concrètes et un haut niveau de qualité, plus particulièrement aux moments cruciaux de la vie des entreprises: la question du financement, qui n'est jamais très loin, la détection et la gestion des difficultés et l'étape fort importante qu'est la transmission, sous forme de cession ou de reprise; non seulement dans le cadre des obligations comptables et fiscales, mais aussi pour toutes les décisions stratégiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière et la stratégie de croissance de l'entreprise.

- Renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics, afin d'en tirer le meilleur parti! Sans trop entrer dans les détails, l'amplification de la démarche de tax-cification durable, pour améliorer la confiance entre l'administration, les entreprises et les professions du chiffre, d'ores et déjà traduites par quatre groupes de travail, constituera l'axe prioritaire de cette dynamique:
 - a) représentation du contribuable et notion de bonne foi;
 - b) lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (lutte contre «les professionnels indéliçats» et définition opérationnelle de la notion de fraude fiscale grave, organisée ou non, en tant qu'élément déclencheur de l'obligation d'informer la CTIF);
 - c) les applications électroniques (le manque d'équipements et de moyens mis à disposition de l'administration fiscale en matière déclarative provoque une désorganisation de nos métiers et un manque de sécurité juridique pour les entreprises);
 - d) les délais fiscaux et la praticabilité des lois fiscales.

- Moderniser la profession, assurer les conditions optimales de son développement sera notre dernière priorité. En initiant, entre autres, la réforme du stage et des examens, en capitalisant sur le lancement de notre marque, nous travaillons chaque jour sur la modernisation et l'attractivité de notre profession. Cet aspect prioritaire englobe nécessairement une réflexion prospective sur la modernisation du droit comptable et du seuil et du périmètre des missions d'audit légal.

Les vertus du dialogue...

En lieu et place du grand classique qu'est le mémorandum, nous avons pris le parti d'appuyer, d'explicitier et défendre nos propositions de vive voix, en optant, via la concertation, pour l'efficacité et la convivialité. Dès qu'ils auront été désignés, nous solliciterons et proposerons en effet, aux ministres concernés, la mise en place d'un dialogue constructif, pertinent et constant; en mettant, pour toutes les thématiques que nous aborderons ainsi de concert, un soin particulier à présenter des demandes suffisamment argumentées et nuancées pour être sinon acceptées et traduites dans les faits, en tout cas débattues positivement, et, le cas échéant, défendues et proposées dans le cadre d'une démarche commune et concertée entre les trois instituts.

Des propositions concrètes, justes, ambitieuses et fédératrices qui, dans le cadre d'une concertation équilibrée, ne demandent qu'à être articulées, encouragées et mises en place.

Concrètement, demain! ●

Bart Van Coile
Vice-président

Benoît Vanderstichelen
Président